



## Conseil d'administration du 27 novembre 2018

Délibération n° 2018/62

**Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la communauté de communes Vie et Boulogne et la commune de Falleron**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes Vie et Boulogne, la commune de Falleron et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation de projets de logements.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

18 DEC. 2018

Courrier Arrivé